

Offre médico-sociale

Pegase fluidifie les parcours de santé des jeunes enfants en protection de l'enfance

Publié le 21/01/22 - 10h45

Transposition du modèle du suivi des prématurés et enfants vulnérables vers les enfants de moins de 5 ans pris en charge en protection de l'enfance, le projet Pegase propose un suivi en santé standardisé. Les premiers résultats sont encourageants.

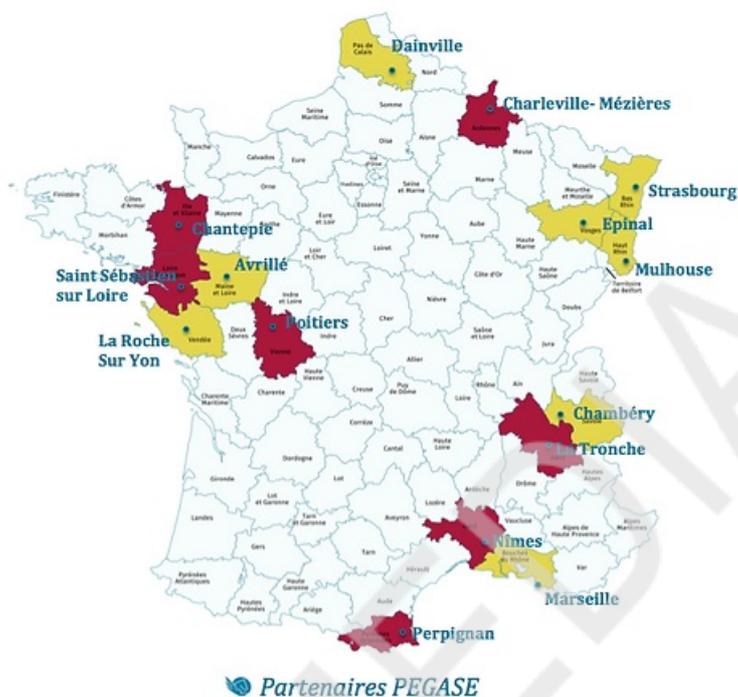
Lancé dans le cadre de l'article 51, le projet Pegase (pour programme d'expérimentation d'un protocole de santé standardisé appliqué aux enfants ayant bénéficié avant l'âge de 5 ans d'une mesure de protection de l'enfance) propose de mesurer l'impact d'une prise en charge sanitaire complète sur le développement de l'enfant. Cette dernière est réalisée à travers vingt bilans standardisés jusqu'à l'âge de 7 ans. À mi-parcours, la première journée nationale, organisée en visioconférence le 20 janvier, a permis de faire un point sur l'avancée du programme.

Un protocole sanitaire renforcé pour les bébés

Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et protection de l'enfance, trois expérimentations de protocoles sanitaires renforcés sont actuellement expérimentées : les parcours de santé protégée (lire notre [article](#)), les unités d'accueil pédiatrique des enfants en danger (UAPED, lire notre [interview](#)) et le programme Pegase. *"Ces trois piliers sont complémentaires et ont le même objectif : prévenir les complications et le surhandicap, explique Sylvain Bottineau sous-directeur enfance et famille à la DGCS. Nous allons regarder avec une attention particulière les articulations dans le département de la Loire-Atlantique où ces trois piliers sont expérimentés conjointement."* Concernant le programme Pegase, il précise par ailleurs que, sur les 92 000 saisines annuelles des juges des enfants, 15 à 20% concernent des enfants de moins de 5 ans.

Bilans physiques et psychiques

"L'idée était de trouver un moyen de briser la spirale infernale du surhandicap précoce de ces enfants pour lesquels il est très difficile de mettre en place une alliance thérapeutique avec la famille. Il y a tellement de problématiques à traiter pour les équipes de protection de l'enfance que le suivi somatique est parfois laissé de côté, surtout dans un contexte de pénurie de professionnels de santé", explique le Dr Daniel Rousseau, pédopsychiatre à l'initiative du projet. Doté d'un budget de 8,8 millions d'euros (M€), Pegase est porté par l'association Saint-Exupéry et déployé dans quatorze pouponnières publiques, toutes adhérentes au Groupe national des établissements publics sociaux et médico-sociaux (Gepso) et pratiquant tout ou partie des différents mode d'accompagnement (accueil collectif, famille d'accueil, suivi à domicile). Ce programme, financé par l'Assurance maladie à hauteur de 636 euros (€) par an et par enfant, est une transposition du modèle de suivi des prématurés et enfants vulnérables vers la population des enfants pris en charge en protection de l'enfance. Les bilans s'attachent à la santé physique, psychique et au développement.



Pegase est aujourd'hui déployé sur quatorze sites dans treize départements (Pegase)

Une mémoire médicale et familiale

Ce programme propose aussi l'organisation des soins psychiques et en psychomotricité quand ils s'avèrent nécessaires et ne peuvent être pris en charge par les centres d'action médico-sociale précoce (Camsp), les centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP) ou les centres médico-psychologiques (CMP). Pour ces soins, chaque structure dispose d'un budget de 630 € par enfant et par an pour l'intervention de libéraux ou de vacataires ou l'intervention renforcée de professionnels déjà présents. Par ailleurs, Pegase est doté d'une plateforme web pour le recueil en continu des données sociales, de santé et du développement. Ce recueil doit permettre de constituer l'historique médical et familial du nourrisson pour faciliter le suivi par les professionnels mais surtout pour en garder la mémoire pour l'enfant.

La première étape a consisté à mettre en place la gouvernance du programme dans chaque département, puis à former les professionnels. Avec la crise Covid, le programme a pris un peu de retard mais 600 professionnels ont été formés, 90 enfants sont aujourd'hui inclus dans le programme, ils devraient être 350 en 2022 et 2 000 à l'issue du programme en 2024 en comptant ceux inscrits dans un groupe témoin. D'ores et déjà le programme Pegase a entraîné le développement de projets annexes comme la boîte à mémoire, sorte de cahier de vie et album photo sécurisé, destiné à conserver, sous une autre forme, la mémoire des premières années de vie de ces enfants.

Des déclinaisons locales

Chaque pouponnière participant a construit son réseau de santé en fonction de ses particularités et de son contexte sanitaire. Ainsi, en Savoie, le foyer départemental de l'enfance a pu s'appuyer sur une équipe interne médico-psychologique étoffée mais a été confronté à un manque de disponibilité de professionnels en libéral. La Maison de l'enfance et de la famille d'Épinal

a fait le choix de centraliser les suivis pédiatriques au centre hospitalier et s'appuie sur un réseau de professionnels auquel le Campsp participe. Quelle que soit la formule trouvée, toutes les équipes ressentent une nette amélioration de la coordination des soins. Les équipes éducatives ont été formées à la passation des échelles de développement comme l'*ages & stages* questionnaire (ASQ). Un travail dont elles tirent un bénéfice immédiat. "*Nous repérons ainsi plus vite les difficultés auxquelles les enfants sont confrontés*", témoigne une auxiliaire de puériculture angevine. "*Pegase nous permet de construire des projets de soins personnalisés et trouver rapidement les bons professionnels de santé*", ajoute Anita Crochet, chef du service petite enfance du foyer départemental de l'enfance d'Angers (Maine-et-Loire).

À mi-parcours, malgré le Covid et les difficultés de recrutement des secteurs sanitaires et sociaux, le programme Pegase est opérationnel et donne satisfaction à ses utilisateurs. L'évolution de l'état de santé des enfants et la viabilité de son modèle économique seront maintenant déterminants pour une éventuelle généralisation après 2024.

Emmanuelle Deleplace

Les informations publiées par Hospimedia sont réservées au seul usage de ses abonnés. Pour toute demande de droits de reproduction et de diffusion, contactez Hospimedia (copyright@hospimedia.fr). Plus d'informations sur le copyright et le droit d'auteur appliqués aux contenus publiés par Hospimedia dans la rubrique [droits de reproduction](#).

Pas encore abonné à HOSPIMEDIA ?

Testez gratuitement notre journal en vous rendant sur <http://www.hospimedia.fr>

Votre structure est abonnée ?

Rapprochez-vous de votre référent ou contactez nous au 03 20 32 99 99 ou sur <http://www.hospimedia.fr/contact>